

L'ONCLE LOUIS AMABLE DANS LA MALLE DE L'ABBÉ JULES

Le personnage de l'abbé Jules, héros du roman portant son nom, est-il sorti de pied en cap tout bourru et ensoutané, avec ses « *yeux étrangement lubriques* », du cerveau inventif d'Octave Mirbeau ? Ou cet individu sarcastique, « *sournois, tracassier, cruel* », aussi humain qu'extravagant, est-il la transposition plus ou moins bigarrée d'un ecclésiastique observé par notre romancier dans son propre entourage ? Les similitudes souvent notées entre son sort et celui d'un oncle d'Octave, le prêtre Louis Amable Mirbeau, n'avaient pas permis jusqu'ici de répondre à cette question. Le seul écrit de notre auteur faisant explicitement référence à cet oncle incitait même plutôt à l'écartier de la courte liste des « modèles » possibles. Mais voici que la découverte de pièces supplémentaires nous porte désormais à croire que la personnalité du terrible abbé a trouvé au moins des fondements dans celle de ce parent, même si certaines tribulations de ce dernier en ce bas monde restent entourées d'un halo passablement opaque.

Louis Amable Mirbeau était, on le sait, le cinquième des douze enfants du grand-père d'Octave, lui aussi prénommé Louis Amable, et, parmi eux, l'aîné des huit enfants issus du second mariage de ce patriarche. Il avait vu le jour en 1813 à Condé-sur-Huisne, petit bourg du Perche où Louis Amable *senior* était déjà maire et notaire avant d'aller exercer les mêmes fonctions, de 1815 à 1830-1831, au chef-lieu du canton, Rémalard.

De même que l'abbé Jules à Viantais (clone fictionnel de cette dernière localité), l'abbé Louis Amable eut pendant les dernières années de sa vie le statut de « prêtre habitué », à Rémalard. Cela implique qu'il résidait dans la paroisse avec l'assentiment du curé titulaire, mais sans y avoir de responsabilité ni de titre particulier, tout en étant associé à quelques fonctions déterminées. Son rôle se bornait en fait à l'administration de rares baptêmes (dix-huit en tout entre 1849 et 1865, selon le registre paroissial). Une telle position ne passait pas pour hautement enviable, en un temps où le prestige et les avantages temporels liés aux situations ecclésiastiques entraînent pour beaucoup dans bien des vocations religieuses, ainsi que dans la considération sociale dont pouvait jouir un prêtre. On le constate en lisant *La Conquête de Plassans*, d'Émile Zola, où le curé Bourrette parle « *des petites besognes que nous abandonnons d'ordinaire aux prêtres habitués* ». Un dédain encore plus affirmé, teinté au surplus d'aigreur, perce dans la réaction de la mère du jeune narrateur de *L'Abbé Jules*, à l'idée que le frère de son mari, de retour à Viantais après six ans passés à Paris, va sans doute y avoir le statut de prêtre habitué : « *- Prêtre habitué !... Un homme qui aurait pu devenir évêque, s'il avait voulu, et faire tant de bien à sa famille...* »

Octave enfant n'avait-il pas entendu parler de son oncle en des termes semblables ? Quoi qu'il en soit, cette similitude de position entre l'abbé Jules et l'abbé Louis Amable n'est pas la seule. Jules est, dans le roman, l'oncle de l'enfant narrateur Albert Dervelle comme Louis Amable a été celui d'Octave dans la vie. Le canevas autobiographique transparaît aussi dans la situation du père du petit Albert Dervelle, médecin et adjoint au maire de Viantais tout comme le père d'Octave fut dans la vie officier de santé et adjoint au maire de Rémalard. Et ce n'est pas non plus par hasard que deux pécores mises en scène dans le roman portent les prénoms peu communs d'Athalie et Eustoquie, empruntés à deux tantes d'Octave.

C'est beaucoup, mais c'est trop peu pour nous aider à savoir si le caractère de l'abbé Louis Amable a peu ou prou déteint sur l'épouvantable *ego* de l'abbé Jules. Le seul document de la main d'Octave évoquant la personnalité de son oncle décourage à première vue une telle hypothèse. Il s'agit d'une lettre datée du 20 mars 1867¹ dans laquelle il annonce à son ami Alfred Bansard des Bois que son cher « *oncle Louis* » est mourant. Octave est alors âgé de dix-neuf ans, et l'abbé Louis Amable, dernier vivant de ses onze oncles et tantes paternels, succombera effectivement cinq jours plus tard. Le portrait tracé dans ces pénibles circonstances est à première vue conforme aux canons d'une parfaite édification morale :

*Mon cher ami,
Je t'écrivais il y a peu de temps, sans prévoir le coup qui va nous frapper dans un temps*

¹ *Lettres à Alfred Bansard des Bois* présentées et annotées par Pierre Michel, p. 65 (Éditions du Limon, 1989).

assez rapproché, dans la personne de mon oncle Louis.

Je viens de le quitter à l'instant, ne pouvant retenir mes larmes. J'étais seul avec lui ; il était affaissé, comme s'il eût été revêtu d'un habit de plomb. Sa respiration était très difficile. Il m'appelle auprès de lui, et, me prenant les mains, il me dit avec des larmes dans les yeux : « Mon cher enfant, je vois bien que le terme approche. Jusqu'ici, j'avais gardé l'espoir de guérir, mais à ce moment, toute illusion finit ; je vois, je sens que je meurs. C'est malheureux, continua-t-il, car j'aurais bien voulu m'acquitter de ma dette de reconnaissance envers les personnes qui m'ont consolé, entouré, pendant le cours de ma longue maladie. Mais c'est fini, avant de mourir, je veux encore te donner un bon conseil ; reçois-le comme venant d'un mourant qui a connu les choses de la vie. Travaille, mon enfant, travaille, car c'est là seul où tu pourras trouver le bonheur et la consolation. C'est si beau, le travail !!! Et il y a si peu de personnes qui s'y livrent !!! »

On est loin du terrible abbé Jules perclus d'obsessions sexuelles, tonnant en chaire dans l'église de Viantais qu'il a « *forniqué* », puis léguant à sa mort ses biens « *au premier prêtre du diocèse qui se défroquera* » ! À y regarder de près, toutefois, n'y aurait-il pas une allusion à des péripéties cachées (peut-être ignorées d'Octave lui-même, à cette époque) dans le propos du mourant déclarant avoir « *connu les choses de la vie* » ? Et comment ne pas subodorer de l'amertume dans ce discours prônant les vertus du travail, au terme de cinquante-quatre années d'une vie qui s'achève, on l'a vu, dans la pénombre d'une fonction médiocre ?

Quelles autres « *choses* » a-t-il donc bien pu connaître, et dans quelle espèce de « *vie* » ? La question se posait déjà dans le roman pour l'abbé Jules, dont les six années parisiennes restent noyées dans un épais mystère. Du moins le jeune narrateur nous renseigne-t-il sur les tranches d'existence antérieures à ce séjour : enfance plus ou moins chaotique, études au séminaire de S. (comme Sées, siège encore de nos jours de l'évêché ornaï), affectations au secrétariat de l'évêque, puis à Randonnai en qualité de curé de cette paroisse du Perche.

On était fort loin d'en savoir autant sur l'abbé Louis Amable Mirbeau, on ignorait même tout de ce que fut sa vie entre sa naissance à Condé-sur-Huisne et sa présence (peut-être sujette à éclipses) à Rémalard à partir de 1849, jusqu'au jour où un coup de sonde du côté des archives historiques du diocèse de Paris nous apprit qu'il avait reçu de l'archevêque de la capitale une série de « *dimissoires* » l'autorisant à recevoir en 1835 les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste, acolyte), et en 1837 les trois ordres majeurs (sous-diaconat, diaconat, prêtrise) des mains de l'évêque de Sées. Ces permissions s'expliquent par le fait qu'il était incardiné à Paris, c'est-à-dire intégré dans le diocèse de la capitale, où il ne fait pas de doute qu'il avait fait ses études, peut-être au séminaire de Saint-Sulpice. Cet établissement était en effet l'un de ceux où affluaient à l'époque les jeunes provinciaux attirés à Paris par l'espoir de se voir adjuger une place dorée au soleil de la vie religieuse. Les relents carriéristes de ces vocations semblaient si éloignés d'un authentique élan sacerdotal que Mgr Affre, archevêque de Paris de 1840 à 1848, allait bientôt s'efforcer d'enrayer le mouvement.

Le fait que Louis Amable soit allé se faire ordonner à Sées peut, dans ces conditions, s'expliquer par un simple désir de retrouvailles familiales, dont de telles cérémonies étaient l'occasion. Sa vie se projetait manifestement à Paris, où il se fit une dernière fois excorporer du diocèse de Sées sitôt son accession à la prêtrise obtenue. Le registre de l'évêché ornaï, qui garde la mémoire de cette mutation d'un diocèse à l'autre, précise qu'il déclara aller vivre « *chez les Pères de la Miséricorde* » une fois « *réincardiné* » dans la capitale.

Autant dire qu'il se rendait en pays connu. Car l'un des membres de cette communauté parisienne des Pères de la Miséricorde n'était autre que l'abbé Louis Joseph Mirbeau, frère (ou plutôt demi-frère) de Louis Amable, et son aîné de dix ans puisqu'il était né en 1803 à Moutiers-au-Perche, berceau de la famille Mirbeau depuis cinq générations. Il s'agissait du quatrième et dernier enfant issu du mariage du « *patriarche* » Louis Amable *senior* avec sa première épouse, née Eulalie Pattu, morte apparemment des suites de cet accouchement. Il avait, lui aussi, choisi la voie sacerdotale parisienne, mais assez tardivement, semble-t-il, puisqu'il ne fut ordonné sous-diacre par Mgr Louis de Quélen, archevêque de Paris, que le 20 décembre 1833, alors qu'il avait déjà trente ans. Cela ne l'empêcha pas de faire une carrière plus qu'honorable au sein de sa congrégation, certes

réduite à cette époque à des effectifs très modestes, puisqu'il allait en être le secrétaire général de 1847 à 1852.

La place manque ici pour s'étendre sur l'orientation de ces Pères de la Miséricorde, qu'on qualifierait aujourd'hui d'intégriste. Selon l'*Encyclopédie Catholicisme hier aujourd'hui demain*² publiée sous la direction du Centre Interdisciplinaire des Facultés Catholiques de Lille, cette congrégation avait vu le jour en 1806 sous l'impulsion du cardinal Fesch, oncle de Napoléon I^{er}, en tant que *Société des Missions de France* chargée de « relever les ruines spirituelles laissées par la Révolution ». Un activisme jugé excessif dans les missions prêchées sous la Restauration lui valut d'être dispersée par une ordonnance du roi Louis-Philippe avant qu'elle ne renaisse en février 1834 sous son nom définitif à la suite de démarches de son fondateur, le père Jean-Baptiste Rauzan, auprès du pape. Les missionnaires y étaient pourtant allés fort sur le terrain de la propagande la plus sectaire, s'il est vrai, comme l'affirme Pierre Larousse dans son *Grand Dictionnaire Universel*, qu'ils avaient eu, à partir de 1817, « l'idée de terminer presque partout leurs missions dans les villes par des feux de joie allumés sur la place publique, où les nouveaux convertis venaient jeter tous les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau et Voltaire qu'ils avaient ou pouvaient se procurer ». Larousse n'est jamais tendre avec le parti religieux, mais il n'a pas dû inventer ces autodafés... Après bien des tribulations, la congrégation a dépéri en France, elle survit de nos jours aux Etats-Unis, d'où elle entretient des missions permanentes à l'étranger.

Le fait que les deux oncles prêtres d'Octave Mirbeau aient baigné, même tardivement, dans ce vivier, confirme le climat idéologique prévalant dans la famille, dont il existe d'autres signes. L'abbé Louis Amable ne fut, certes, pas membre de la congrégation, mais il en est resté proche pendant plusieurs années ainsi qu'en témoigne la suite de sa carrière parisienne.

Plusieurs pièces conservées aux Archives Nationales de France nous le montrent en effet bientôt « professeur dans la pension de Monsieur l'abbé Vervorst, à Paris », puis « préfet des études au collège Stanislas »³. Or cet établissement était entré de fait en 1825 dans la mouvance de la *Société des Missions de France*, avant que celle-ci ne devienne *Société des Pères de la Miséricorde*. Cette situation dura jusqu'en 1838, année où le pouvoir politique y mit fin, du moins formellement, en « exigeant des prêtres employés dans les institutions indépendantes le serment qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse »⁴.

Professeur... Préfet des études... C'est en apparence par une plus petite porte, en qualité de « répétiteur » que Louis Amable entre par la suite, en 1845 dans un nouvel établissement, une pension tenue par un certain abbé Guy François Marie dans une dépendance de l'ex-couvent des Feuillantines, vidé de ses religieuses par la Révolution. Endroit immortalisé par les vers de Victor Hugo rappelant en termes émus l'époque bénie, entre 1808 et 1813, où il y habitait enfant aux côtés de sa mère et s'ébattait dans le grand jardin avec Adèle Foucher, qui allait plus tard devenir son épouse :

*Je te racontes aussi comment aux Feuillantines
Jadis tintaient pour moi les cloches argentines.*

Là, Louis Amable n'est donc au départ que répétiteur, mais il va vite prendre du galon. Il n'a, en fait, été engagé que pour prendre la succession de l'abbé Marie. Obligé, selon des documents officiels, « d'appeler un coadjuteur » par « l'effet de circonstances personnelles », ce dernier lui cède dès le 9 mai 1845 le bail de location de la pension qu'il avait signé pour vingt ans en août de l'année précédente. Le 29 mai, Louis Amable acquiert l'institution elle-même pour le prix de 44 000 francs. Il le fait en son nom, mais au terme d'une « association de fait » avec deux autres membres du personnel, Jules Joachim François Boëjat, licencié ès sciences, et Philippe Charles Langlois, professeur. Les noms des trois associés se retrouvent dans les statuts de la société d'exploitation déposés dès le 26 août, avec leurs participations respectives à un « fonds social qui se trouve fixé par la valeur même de l'établissement », soit à 44 000 francs, dont 20 000 apportés par l'abbé Mirbeau, 10 000 par Boëjat, 5 000 par Langlois, plus 9 000 francs qui « seront versés au fur et à mesure des besoins par les associés et par égales portions ». Ces statuts stipulent que « Monsieur

² Vol. 39, colonne 286.

³ Note du ministère de l'Instruction Publique pour le Conseil Royal, et autres pièces, dossier F17/9032.

⁴ P. A. Delaporte, *Vie du très-révérend père Jean-Baptiste Rauzan*, p. 255, Jacques Lecoffre éditeur (1857).

l'abbé Mirbeau conservera exclusivement la direction morale, religieuse et disciplinaire de l'établissement ». Ils fixent surtout avec une précision d'apothicaire les règles de dévolution des bénéfiques à venir et les conditions de retrait éventuel d'un associé qui ne pourra pas alors « *s'établir comme chef d'institution dans le département de la Seine* », ni même « *prendre part dans le département à la direction ou aux profits d'aucun établissement de ce genre* ». Un certain affairisme a-t-il pris le pas dans l'esprit des associés sur l'élan éducatif et apostolique ? On le dirait bien...

Il n'y a qu'un *hic*, c'est que, pour être officiellement habilité comme « maître de pension » par l'administration, ainsi qu'y prétend l'abbé Louis Amable, il faut être titulaire du baccalauréat, ce qui n'est pas son cas lors du dépôt des statuts de la société. Qu'à cela ne tienne : il se présente à l'examen et se voit admis le 4 novembre 1846 (à l'âge de 33 ans) « *au grade de bachelier ès lettres* ». Il obtient sa nomination le 18 décembre suivant.

Encore faut-il que la pension ait des élèves. Louis Amable lui a donné le nom ronflant d'*Institution Notre-Dame des Feuillantines*. Il expose « *ses plans et sa pratique d'éducation scientifique et religieuse* » dans un long article, publié le 4 décembre 1847 par *L'Ami de la Religion*, journal catholique ultramontain, célèbre pour sa défense des Jésuites victimes en 1828 de l'ordonnance de Charles X plaçant leurs petits séminaires sous l'autorité de l'Université :

Le plan de notre maison était tout tracé : demander l'instruction au collège, et nous réserver l'éducation à l'intérieur pour la féconder par l'enseignement religieux, en apprenant à nos élèves ce qu'est un chrétien dans sa foi et dans ses œuvres, et en les formant à être, dès leur jeune âge, ce qu'ils doivent être toute leur vie.

[...] *Nos espérances ont été réalisées ; l'excellent esprit, les mœurs pures de nos élèves répondent à nos soins, et, depuis qu'ils fréquentent le collège, aucune maison n'a obtenu, aux distributions de prix, des succès relativement plus brillants. Les études ne perdent donc rien à être mises sous la garantie de la religion.*⁵

Alors, une affaire qui marche ? Voire. Dès le 9 décembre 1845, six mois après la prise de contrôle de l'entreprise, deux ans avant cet acte de communication médiatique, l'abbé Louis Amable et ses deux associés ont adressé par huissier une mise en demeure à un certain H. Duckett, « *se disant gérant de la Compagnie pour la Création et l'Exploitation du Nouveau Quartier Rollin* », ainsi qu'à son banquier, pour qu'ils arrêtent de proposer dans la presse un placement immobilier donnant à croire que la maison affectée à l'Institution Notre-Dame des Feuillantines va bientôt être « *traversée par une rue* ». Les requérants soulignent que ces plans tirés sur la comète d'un projet d'urbanisme mirobolant leur « *occasionnent un préjudice énorme et font obstacle à la rentrée des élèves et au développement que doit prendre l'institution* ».⁶

Est-ce à cette embrouille spéculative que sont dus la disparition, certainement prématurée, de l'Institution Notre-Dame des Feuillantines et le repli rapide, sans tambour ni trompette, de l'abbé Louis Amable à Rémalard ? Le fait est que l'actuelle rue des Feuillantines était une impasse au temps de Louis-Philippe, et qu'un décret de 1850 décida la transformation de ce cul-de-sac en une rue appelée à rejoindre la rue Gay-Lussac, ce qui ne fut réalisé que neuf années plus tard, avant un dernier prolongement jusqu'à la rue Pierre-Nicole, opéré en 1904.⁷

En admettant que tous ces événements se soient enchaînés au travers d'un processus amiable (indemnisation) ou brutal (faillite de l'établissement), ils n'expliquent pas la disgrâce de ce chef de pension d'un excellent quartier parisien, brusquement tombé au rang pitoyable de petit prêtre habitué perdu dans un pauvre petit bourg percheron. Nous voilà certes mieux informés sur l'abbé Louis Amable que nous ne l'étions sur l'abbé Jules, puisque nous savons désormais, non seulement qu'il est allé, lui aussi, vivre à Paris, mais aussi en grande partie ce qu'il y a fait. Et il est frappant de discerner, dans les menées prêtées par Octave à l'abbé Jules auprès de son évêque comme dans l'entreprise bien réelle de l'oncle Louis Amable, les signes communs d'une ambition, voire d'un

⁵ *L'Ami de la Religion*, tome 134, p. 739.

⁶ Archives Nationales, dossier F17/9032 susmentionné.

⁷ Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, tome I, p. 522.

arrivisme contrastant vivement avec un pitoyable état final. Mais nous ignorons encore aujourd'hui le mécanisme précis de la chute pour Louis Amable comme pour Jules. Fatal engrenage à jamais inconnu d'Octave Mirbeau lui-même ?

La suite et surtout la fin de la vie de l'oncle Louis Amable ne feront que confirmer sa présence dans la pâte génésique du personnage de l'abbé Jules. Nous l'avons dit, il ne reçut pas dans sa paroisse d'autre pouvoir (c'est le mot utilisé dans la terminologie ecclésiastique) que celui de baptiser. Sur les dix-huit baptêmes administrés par ses soins à Rémalard en seize années, on en relève cinq entre 1849 et 1853 (dont celui de sa nièce Berthe Marie Mirbeau, sœur cadette d'Octave, dont il devint par la même occasion le parrain), un en 1853, un en 1857, trois en 1859, et huit entre 1861 et 1865, dont ceux de deux petits-neveux, Pierre Marie Ambroise et Pierre Marie Gabriel Alix. Mis à part ces nouveau-nés auxquels l'unissait un lien de parenté, les baptêmes qui lui furent confiés ont, semble-t-il, concerné des enfants de familles très modestes. Ce détail a son importance, l'examen du registre paroissial révélant une hiérarchie assez caractéristique de l'époque dans le choix des officiants en fonction de la position sociale des fidèles. Sauf exceptions dues à des circonstances particulières, le curé doyen administrait en personne les sacrements des membres de familles en vue (telles que les Mirbeau), abandonnant le tout venant de la population à son premier vicaire, ou, si celui-ci était indisponible, à son second vicaire, qui était aussi le chapelain du château de Voré. Il semble bien que l'abbé Louis Amable n'ait occupé dans cette organisation qu'un rôle de remplaçant très occasionnel, chargé de suppléer, le cas échéant, aux indisponibilités simultanées des deux vicaires.

Un épisode du roman *L'Abbé Jules* prend appui sur une situation assez semblable. On y voit le terrible abbé contraint d'aller administrer l'extrême onction à une habitante du hameau de Frelotte (avatar de celui, bien réel, de Freulemont), parce que le curé est « *en conférence* » au village de Saint-Cyr-la-Rosière, le premier vicaire parti marier sa sœur et le second vicaire en congé. Soit dit en passant, le premier vicaire du roman s'appelle l'abbé Desroches et il est « *chapelain de Blandé* ». Il existait bien dans les années 1860 un abbé Desroches à Rémalard, il était en fait second vicaire et chapelain du château de Voré. Octave s'est offert là encore le plaisir d'un clin d'œil à ses souvenirs de jeunesse...

Mais revenons au registre paroissial de Rémalard. Les signatures de Louis Amable y sont au début appuyées, anguleuses et comme coléreuses. Elles s'assagissent ensuite, paraissant d'abord fatiguées, puis, à partir de 1864, vraiment dégradées, relâchées, descendantes et pour finir comme malhabiles ou négligées. Signes évidents de la longue maladie dont il a fini par mourir et dont les symptômes respiratoires évoqués dans la lettre d'Octave à Alfred Bansard des Bois trouvent un écho dans les halètements douloureux de l'abbé Jules.

Cet effondrement au moins physique transparaît de façon encore plus poignante dans la graphie du testament de Louis Amable que nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les dossiers de M^e Robbe, le notaire dont Octave n'était pas encore le saute-ruisseau, grâce à l'obligeance d'un descendant d'Émilienne Hélène Mirbeau, l'aînée des tantes d'Octave, rencontré au cours de recherches passionnantes sur la généalogie de l'écrivain.⁸

Le dépôt de ce testament s'est opéré selon une procédure assez peu habituelle : il s'agit d'un testament « mystique ». Attention, cet adjectif n'a strictement rien à voir avec la foi religieuse, réelle ou supposée, de son auteur. Un testament « mystique » est, nous dit le dictionnaire Larousse, « *un testament que le testateur a écrit ou fait écrire et qu'il présente clos, cacheté et scellé, en présence de deux témoins, à un notaire, qui dresse un acte de suscription sur l'enveloppe* ». L'enveloppe

⁸ Signalons au passage que ce parent collatéral *post mortem* d'Octave et de l'abbé Louis Amable a découvert une généalogie familiale dissimulée derrière un secrétaire dans une maison familiale à Nogent-le-Rotrou. Ce document, vieux d'environ un siècle, nous a appris qu'un certain Jean Antoine Herbault, beau-frère de Louis Amable *senior* et procureur au bailliage de Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir), avait été guillotiné à Paris sous la Révolution. On ne mentionne ici ce « fait connexe » à notre sujet, fait dont nous avons trouvé plusieurs confirmations auprès d'autres sources, que pour deux raisons : il contribue à expliquer l'attachement de la famille Mirbeau à la cause légitimiste, et il se situe peut-être à la source de la rumeur colportée du vivant d'Octave, selon le livre de Pierre Michel et François Nivet, *Octave Mirbeau, l'imprécauteur au cœur fidèle* (p. 22), d'après laquelle les Mirbeau auraient eu un ancêtre notaire décapité à Mortagne sous le règne de Louis XIII. L'existence d'un tel ancêtre est en effet absente des résultats de nos recherches.

contenant le testament de Louis Amable, remise à M^e Robbe le 22 novembre 1866, porte en fait les signatures ; non de deux, mais de six témoins, dont le juge de paix Émile Véron et l'ancien notaire Napoléon Zéphirin Jouvin. L'abbé l'a remise dûment scellée en leur présence au notaire, « *dans une chambre à cheminée au premier étage éclairée par deux fenêtres donnant sur un jardin et faisant partie d'une maison occupée par le comparant, sise à Regmalard, rue de l'Église et où lesdits notaire et témoins se sont rendus à la réquisition du comparant* ».

Ce luxe de précautions témoigne évidemment d'une grande méfiance de l'abbé à l'égard d'au moins une personne de son entourage. Laquelle ? Le seul de ses onze frères et sœurs encore vivant n'est autre que Ladislav Mirbeau, le père d'Octave, dont la maison est toute proche de la sienne. Ladislav est en outre, à cette époque, plus ou moins brouillé avec l'ancien notaire Jouvin, dont on a vu qu'il a été l'un des témoins invités par l'abbé à assister au dépôt du testament. De là à entrevoir qu'Octave ne s'est pas seulement souvenu de son oncle en écrivant *L'Abbé Jules*, mais aussi (et peut-être tout autant) de son père, il y a un pas qu'il est bien tentant de franchir. La question mériterait une autre étude...

En tout cas, Louis Amable s'est bien gardé de confier à son frère le rôle d'exécuteur testamentaire. C'est le cousin germain Joseph Lecomte, fils de la tante Émilienne Hélène et régisseur du domaine de Voré, que le testament charge de cette fonction.

Ladislav n'est pas oublié pour autant, puisque l'abbé lui lègue sa « *ferme de l'Épine telle qu'elle est louée au sieur Quineau et de plus tous [ses] bois situés sur la commune de Moutiers* », à charge toutefois pour lui d'assurer à une nommée Jacqueline Simon, domestique de l'abbé, « *une rente annuelle et viagère de deux cents francs assise avec hypothèque sur la terre de l'Épine* ». Joseph Lecomte et son frère Paul se voient attribuer une autre ferme, à charge pour eux de servir une rente annuelle de 400 francs à leur sœur Marie, épouse Alix, et d'assurer le versement d'un legs de 12 000 francs productif d'intérêts à une nièce, Aline Mirbeau, dont le père décédé était notaire à Nogent-le-Rotrou, pour qu'elle en jouisse à sa majorité. C'est tout pour l'essentiel des biens matériels. Il y a de grandes oubliées, ce sont les filles d'un autre frère de Louis Amable et Ladislav, l'ancien notaire puis juge de paix Elphège Élie Mirbeau, mort en 1864, deux ans avant le dépôt du testament. Elles étaient trois, l'une d'elles au moins est encore vivante quand l'abbé rédige ses dernières volontés.

Mais, dira-t-on, quel rapport avec le testament de l'abbé Jules ? On va y venir. Inutile de rêver, Louis Amable ne fait pas la moindre allusion « *au premier prêtre du diocèse qui se défroquera* ». Bien loin de blasphémer, il « *déclare vouloir mourir dans la foi de la Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, et prie Dieu de vouloir bien recevoir [son] âme en sa Sainte Miséricorde* ». Il « *lègue à la fabrique de la paroisse tous [ses] vases sacrés, ornements et linges d'église* ». Et surtout, il dégage de sa succession une somme de 300 francs « *destinée à faire dire de suite deux cents (200) messes aux honoraires de 1F50 chacune* », somme à partager entre « *les prêtres du canton qui voudront bien s'en charger* », avec obligation pour eux d'annoncer à chacune de ces messes qu'elle est dite « *pour Monsieur l'abbé Mirbeau et tous les défunts pauvres de cette paroisse* ».

Donc, un modèle d'édification, comme quatre mois plus tard sur son lit de mort ? Pas si simple. Dès ce prologue au grand saut, nous relevons deux détails insolites – des dispositions dont Octave se souviendra en rédigeant vingt ans plus tard le testament de l'abbé Jules.

« *On trouvera dans ma succession, écrit Louis Amable, une malle couverte en cuir noir. J'entends qu'elle ne soit ouverte par mon exécuteur testamentaire qu'en présence de Monsieur le curé de Regmalard et du notaire dépositaire de mon présent testament pour que tous les papiers qu'elle contient soient immédiatement brûlés sans que personne en ait pris connaissance, ce qui ne pourrait se faire qu'en violant ma volonté expresse.* »

Et plus bas : « *Je lègue à Monsieur Léon Jouvin, surnuméraire dans l'Enregistrement, la Biographie Universelle de Michaud⁹ avec les suppléments. Le reste de ma bibliothèque devra être vendu en bloc et tout entière à un libraire étranger à la localité et de Paris s'il est possible.* »

⁹ Il s'agit à l'évidence de la *Biographie universelle et moderne* de Louis Gabriel Michaud (1773-1858), littérateur connu pour son activisme inlassable au service de la cause légitimiste.

Quels papiers renfermait cette malle ? Quels livres cette bibliothèque ? Louis Amable, comme l'abbé Jules, a pris soin d'effacer ses secrets avant de tirer sa révérence. Il en est un, tout de même, sur lequel il n'a pas pu mettre une croix. C'est celui de son inhumation. Alors que le curé doyen Blanchetière, titulaire de la paroisse de Rémalard, assurait lui-même d'habitude avec faste les inhumations des membres de la famille Mirbeau avec le concours de tous les autres curés du canton, le registre paroissial, qui ne manquait jamais de s'en faire l'écho, enterre à la date du 28 mars 1867 le pauvre Louis Amable en moins de deux lignes d'une sécheresse sinistre : « *Par nous vicaire soussigné a été inhumé le corps de M. l'abbé Mirbeau, prêtre habitué, décédé hier à l'âge de 54 ans. Guibey¹⁰, vic.* »

Le défunt aurait-il refusé *in extremis* les derniers sacrements comme l'abbé Jules dans le roman ? Cela paraît bien invraisemblable après ce qu'on vient de lire. Le jeune vicaire Guibey, nouvellement affecté dans la paroisse, se garde, certes, d'écrire qu Louis Amable les a reçus. Mais il a curieusement pris l'habitude, dès son arrivée, de se dispenser de cette mention traditionnelle (« *muni des sacrements* ») que ses prédécesseurs n'omettaient jamais. On ne peut donc avoir aucune certitude sur ce point. L'abbé Louis Amable garde là un ultime mystère par rapport à l'abbé Jules.

Max COIFFAIT

[Informations extraites de *Octave Mirbeau Une jeunesse percheronne sous le Second Empire*, ouvrage à paraître aux éditions de la Fédération des Amis du Perche]

¹⁰ Le jeune Mirbeau orthographe son nom « Guibé », dans ses *Lettres à Alfred Bansard*..